



## Rétractation VEFA après délai - pénalités

Par **Piwi56**, le **26/07/2016** à **16:51**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de réservation en VEFA il y a quelques semaines avec un dépôt de garantie égal à 0€.

Le délai de rétractation est aujourd'hui écoulé, et nous avons aussi reçu et accepté une offre de prêt.

Aujourd'hui nous souhaitons nous rétracter de cet investissement locatif, et lorsque j'en ai informé le promoteur celui-ci m'a dit qu'il nous demanderait une pénalité de 10% sur le prix du bien. J'ai bien vérifié, il n'est absolument rien écrit sur ce point dans le contrat.

Mon sentiment est que le promoteur essaie de nous intimider.

Quels risques avons-nous à nous rétracter, même au delà du délai et sans être dans une des conditions suspensives du contrat ?

Merci pour votre réponse.

Pierre-Yves